



**SOPRA STERIA
I2S BEAMAP**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



JUN 2021

● REPRISE PROGRESSIVE SUR SITE !

Déconfinement, ... Depuis le mercredi 9 juin, de nouveaux assouplissements sont opérés. Couvre-feu, restaurants, voyages, culture, ... tous les champs de la vie quotidienne sont concernés. Le 9 juin, ce sera la date de lancement du pass-sanitaire, obligatoire pour accéder aux gros événements et rassemblements mais également un retour sur site des salariés qui étaient en télétravail.



Du 9 juin jusqu'à la mi- septembre une période de transition sera opérée basée sur le volontariat pour le retour sur site Sopra Steria ou client. Le retour devra se faire de manière progressive

Au regard du nouveau protocole sanitaire la direction devra :

- Etablir un plan de gestion des flux des salariés mais également des personnes susceptibles de se rendre sur le site afin d'éviter les regroupements
- Fixer le nombre minimal de jours de télétravail.

Les réunions en visioconférences restent à privilégier. Les gestes barrières perdurent avec une distanciation de 1 mètre dans les espaces de travail et de 2 mètres en extérieur. Le dialogue sociale est un élément essentiel pour la bonne mise

en œuvre de ses nouvelles mesures. Une réunion CSE extraordinaire est prévue le 11 juin : Nous espérons que la direction prendra en compte toutes les remarques et recommandations de vos élus. A suivre...

● REFERENTS HANDICAP QUE SA QUO ?

En application de l'accord handicap 2021-2023 signé par la CFDT, plusieurs référents handicap ont dû être nommés pour toutes les sociétés. Pour I2S vous pouvez d'ores et déjà contacter vos référents CFDT :

Hakima VILLARD & Pierre DRAKAKIDES

QUEL EST LE RÔLE DU REFERENT HANDICAP ?

Engagés pour impulser un état d'esprit de bienveillance à l'égard des salariés en situation de handicap, il est le contact privilégié des salariés en situation de handicap et de la Mission Handicap (*Commission paritaire de pilotage*).

- Il participe au déploiement de l'étude et à la mise en œuvre des mesures de compensation en relation avec le travailleur handicapé, le médecin du travail, les cabinets d'ergonomie pour l'aménagement matériel du poste et ou de l'environnement de travail.

- Il facilite les échanges en proximité entre les différents acteurs (travailleurs handicapés, managers, Mission handicap, spécialiste etc...)

- Il participe aux événements locaux sur le recrutement et la sensibilisation

- Il répond aux sollicitations directes des travailleurs handicapés de son périmètre afin de fluidifier la mise en œuvre des adaptations, les échanges et la résolution des problèmes éventuels.

● DERNIER RAPPEL : MEGA IMPORTANT

Encore 17 jours pour déclarer vos heures de DIF dans votre CPF ! Le 30 juin prochain, toutes les heures DIF (Droit Individuel à la Formation), cumulées par tous les salariés entre 2004 et 2014, non utilisées, et encore disponibles, s'annuleront automatiquement. Pour les conserver et pouvoir en bénéficier, vous devez les transférer



► Un seul clic pour accéder à la suite de notre article

● NE PASSEZ PAS A CÔTÉ DE NOTRE COMMUNICATION SYNDICALE DE JUIN



Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S – Contact : contact@cfdt-soprasteria-i2s.com

Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

© 2021 - Dépêche mensuelle de vos élus CFDT

Vos élus CFDT au Comité Social et Économique Sopra Steria I2S

Gardez-la